

## Inscription pour une présentation vidéo sur [www.jobup.ch](http://www.jobup.ch)

Vos coordonnées, merci de remplir tous les champs

Raison sociale : .....  
Nom/prénom du responsable : .....  
Adresse : .....  
Npa et localité : .....  
Tél : .....  
Fax : .....  
URL : .....  
Email : .....

*Adresse de facturation (ne pas remplir si idem ci-dessus)*

*Raison sociale : .....  
Nom/prénom du responsable : .....  
Adresse : .....  
Npa et localité : .....  
Tél : .....  
Fax : .....  
URL : .....  
Email : .....*

- L'abonné accepte expressément les conditions générales de JobUP (*2 dernières pages*).
- Ce contrat est renouvelable tacitement.
- Merci de nous retourner ce formulaire dûment rempli, daté et signé et les pages suivantes visées.

Date désirée pour l'activation de votre compte : .....

Lieu et date : .....

Signature et cachet de l'entreprise : .....

## Présentation Vidéo de votre Entreprise

**Réalisation de votre film d'entreprise** Fr. 2'500.--  
 Vidéo Online\* – réalisée par notre partenaire  
 Actua Films SA, durée de 2 à 3 minutes

**Réalisation de votre film d'entreprise** Fr. 3'500.--  
 SteadyCam\*\* – réalisée par notre partenaire  
 Actua Films SA, durée de 2 à 3 minutes

**Diffusion de votre film d'entreprise**  
 Mise en ligne de votre vidéo pour présentation  
 aux candidats  
*Film soumis à validation de JobUP avant mise en ligne*

	Période : 6 mois	Période : 12 mois	Période : 24 mois
Fr. 2'000.--	<input type="checkbox"/>	Fr. 4'000.-- <input type="checkbox"/>	Fr. 8'000.-- <input type="checkbox"/>

### \* Vidéos Online – les solutions Web audiovisuelles

La vidéo sur Internet est devenue un outil de communication puissant et attractif. Actua met son savoir-faire au service du web pour régénérer intérêt et trafic supplémentaire.  
 Actua a conçu 3 solutions « clés en main » afin de répondre au mieux à vos attentes.

#### - Présentation corporate

Un film de présentation d'une durée de 2 minutes qui offre une visite de l'entreprise, visualise son organisation, sa structure et son environnement.

#### - Reportage

Ce package est conçu pour offrir aux téléspectateurs et internautes des reportages illustrant une actualité. Il est idéal pour générer un trafic, une audience régulière.

#### - Interview

Complémentaire au reportage, ce module mettra en lumière, au travers d'une interview soignée, une personnalité, un dirigeant d'une entreprise, un artiste etc,... venant enrichir l'éditorial de votre site.

### \*\* SteadyCam – Visite Virtuelle – la solution audiovisuelle.

Actua vous propose de faire découvrir votre société et votre activité en offrant aux spectateurs un film de présentation d'un nouveau genre.

Inventée par les studios américains et réservée jusque là aux grosses productions cinématographiques, la steadycam permet de se promener dans un bâtiment et filmer une activité avec une fluidité et un rendu d'image exceptionnel.

Les entreprises innovantes et soucieuses de leur image peuvent désormais compter sur cette solution de tournage et montage adaptée à leurs besoins.

Bon pour accord, visa : .....

Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute vente de prestation réalisée par JobUP. JobUP est en droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales. Il appartient au client de vérifier régulièrement les conditions générales en vigueur.

Article 2 : Commande

Toute commande implique l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.

Les prestations feront l'objet d'un bon de commande adressé par JobUP ou éventuellement d'un contrat écrit sur lequel sera mentionnée précisément la prestation devant être réalisée. JobUP se réserve le droit de refuser toute commande ne correspondant pas à son champ de compétences et qui ne pourrait être exécutée dans le cadre des exigences du client.

JobUP se réserve le droit de refuser toute annonce contraire à ses intérêts ou contraire aux bonnes mœurs. Il est notamment d'usage que chaque annonce ne comporte pas plus d'un descriptif de poste à la fois. L'abonné s'engage à s'assurer que le collaborateur identifié grâce aux services de JobUP retire son CV de la base de données de JobUP dès son engagement.

Article 3 : Conditions de paiement

Article 3-1 : Prix

La facturation s'effectue sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande ou des prix mentionnés dans le contrat. Les prix s'entendent hors TVA. Les tarifs en vigueur sont ceux publiés sur le site JobUP ou sur ses documents commerciaux.

JobUP se réserve le droit de modifier ses tarifs. Ceux en vigueur à la réception de la commande seront appliqués. Les augmentations ou baisses de prix ne sont pas applicables aux prestations en cours.

L'exécution d'une prestation à un prix convenu ne contraint pas JobUP à exécuter une prestation ultérieure dans les mêmes conditions.

Article 3-2 : Délai et modalités de règlement

Toutes les factures sont payables à 30 jours, selon la date de facturation, par virement bancaire. En cas de retard de paiement, dès le 2ème rappel, un intérêt annuel de 5% sera facturé sur le montant total de la facture.

Article 4 : Responsabilité

JobUP s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la meilleure qualité de service possible; cependant, JobUP ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements intervenant sur les réseaux Internet et électriques. De même, JobUP ne saurait être tenu responsable de la qualité des candidatures (réponses aux annonces, CVs). *JobUP ne peut garantir une réponse de tous les candidats ayant été contactés par les cabinets de recrutement qui dispose d'un accès limité à la base de données de CVs de JobUP.*

L'abonné s'engage à utiliser les services de JobUP en respectant les dispositions légales relatives notamment à la sphère privée, à la protection des données de l'individu concerné et la loi fédérale sur le service de l'emploi (LSE).

JobUP décline toute responsabilité quant à l'utilisation par ses clients des critères de sélection, par exemple ceux portant sur la détention de permis de travail des candidats, et ne saurait à cet égard être mis en cause pour quelque discrimination que ce soit. L'entreprise abonnée est responsable de la gestion de son mot de passe personnel et de son utilisation pour l'accès à son compte sur JobUP. Ainsi, quand un employé connaissant le mot de passe quitte l'entreprise ou en cas de soupçon d'utilisation frauduleuse, JobUP conseille vivement à l'entreprise abonnée de modifier le mot de passe. JobUP décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive, frauduleuse ou contraire au droit suisse en vigueur des données au moyen de l'accès JobUP fourni à l'entreprise abonnée.

./.

**Article 4 : Responsabilité (suite)**

Si la responsabilité de JobUP devait être admise pour mauvaise exécution de sa prestation, le client ne pourrait prétendre à d'autres dommages et intérêts que le remboursement d'une partie des règlements effectués. Le montant du remboursement sera calculé après déduction des frais fixes de mises en oeuvre et de la période d'abonnement déjà écoulée.

Le client sous contrat avec JobUP pour un abonnement "entreprise", certifie que les annonces passées sur JobUP concerneront exclusivement des postes à pourvoir pour lesquels les futurs collaborateurs seront employés par la société qui diffuse ces annonces.

Toute société ayant une autorisation de placement de personnel se doit de souscrire un abonnement « agence » (formule d'annonces avec slots et accès à la base de CV avec demande de libération de CV aux candidats) avec JobUP. En cas d'obtention de cette autorisation en cours de contrat, JobUP se réserve le droit de modifier les conditions d'abonnement.

La revente des informations et des services proposés par JobUP est formellement interdite. De même, aucune prestation et aucun renseignement fournis par l'intermédiaire de JobUP ne peut être transmis à un tiers, ceci incluant la base de données de CV. Seul l'abonné peut exploiter son forfait, quel qu'il soit. Pour les groupes de sociétés, représentant chacune des employeurs différents, les agences de placement et les cabinets de recrutement ayant plusieurs succursales, chaque société ou succursale doit avoir son propre compte (un compte ne pouvant être partagé par plusieurs succursales). Toute offre d'emploi publiée par le client doit correspondre à un poste réel à pourvoir au sein de la société, ou, pour des clients cabinets de recrutement, un mandat en cours qui leur a été confié.

L'entreprise abonnée au service de CVs de JobUP, s'engage, dans un délai de 2 semaines, à obtenir l'autorisation écrite du candidat identifié par ce service, pour pouvoir stocker le dossier dudit candidat en dehors de la base de données de JobUP et l'utiliser ultérieurement. Passé ce délai, si l'entreprise n'a pas obtenu l'accord écrit du candidat pour stocker le dossier, elle s'engage à le détruire définitivement.

**Article 5 : Renouvellement de contrat**

Pour les contrats renouvelables tacitement, ceux-ci sont reconduits aux mêmes conditions. Si l'abonné ne souhaite pas renouveler l'abonnement, il lui faut informer JobUP par courrier (fax, email), avant la date d'échéance du contrat en respectant un préavis de deux semaines.

Si les tarifs ou la durée du contrat devaient changer, JobUP s'engage à soumettre une nouvelle offre à l'abonné.

**Article 6 : Résiliation et force majeure**

Est un cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et indépendant de la volonté de JobUP et faisant obstacle à l'accomplissement normal de ses prestations. Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure habituellement reconnu comme tel par la jurisprudence, les obligations liées à la commande en cours seront suspendues pendant toute la durée de l'événement. Si le cas de force majeure avait une durée supérieure à 30 jours consécutifs, la commande en cours serait résiliée, huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée.

De plus, JobUP se réserve le droit de résilier tout contrat à tout moment, sans donner de motif. Dans ce cas, JobUP s'engage à rembourser son client prorata-temporis.

**Article 7 : Loi applicable et juridiction**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit suisse, quel que soit le pays du client. Toute contestation relative à l'interprétation de nos commandes ou relative à l'exécution de nos prestations sera, faute d'accord amiable, tranchée définitivement par les tribunaux compétents du canton de Genève.